



Questions générales :

Où en est le résultat de l'étude qui conduit à l'arrêt des travaux de la STEP ?

Concernant la STEP, actuellement, les travaux d'assainissement et d'agrandissement de notre STEP communale sont toujours suspendus.

De son côté, l'entreprise CIMO a fait une offre pour la participation de Collombey-Muraz à la Futurostep intercommunale. Les montants articulés tant pour l'investissement que pour le fonctionnement sont trop élevés pour envisager une collaboration.

Par conséquent, les travaux de la STEP de Collombey-le-Grand reprendront cet automne.

Peut-on avoir un rapport sur l'utilisation globale des téléphones ?

Le budget 2018 prévoyait des dépenses pour les frais téléphoniques pour Fr. 30'400.-. Les dépenses effectives s'élèvent à Fr. 34'077.06. Le rapport d'analyse est mis en annexe. L'écart principal provient d'un abus à l'interne d'un numéro surtaxé pour Fr. 2'000.-. Ce montant a été réclamé à l'auteur de l'abus et a été récupéré sur 2019.

Idem pour les frais informatiques

Le budget 2018 prévoyait des dépenses pour Fr. 132'400.- et le réalisé 2018 indique des coûts pour Fr. 128'589.20, soit une baisse de 2.8%.

Cf document en annexe

Comparatif global des frais de conciergerie 2017 et 2018

Les frais de nettoyage et conciergerie étaient budgétés à hauteur de Fr. 645'600.-. Ils s'élèvent pour 2018 à Fr. 676'070.95, soit une augmentation de Fr. 30'470.95. L'augmentation provient d'une adaptation du volume de nettoyage, suite à la mise en service de l'extension des Perraires (+ 940 m²), ainsi que d'une adaptation du tarif de 0.7%, liée à des adaptations salariales de la branche (comme le prévoit le contrat).

Cf document en annexe

Rapport de la déléguée à l'énergie depuis son arrivée. Quel impact sur la consommation de l'énergie ?

Une analyse a été demandée à la déléguée à l'énergie sur l'évolution des consommations des bâtiments et infrastructures communales. Celui-ci devrait être disponible pour l'établissement du budget 2020.

Dans l'attente des éléments chiffrés, nous pouvons déjà citer quelques exemples de mesures prises dans l'optique d'une meilleure maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments communaux, soit :

- Réglage des chaudières pour l'école et l'EMS à Muraz, qui démontre une augmentation de l'utilisation de la PAC et une diminution de l'utilisation de la chaudière à gaz.
- Sinon, une grande partie des mesures concernant l'optimisation énergétique seront effectives à partir de 2019 (stabilisateur de tension au Corbier installé en mai 2019, correction de la domotique à l'UAPE en mars-avril 2019, compteurs d'énergie posés début 2019 impliquant qu'analyses et modifications seront faites sur la consommation de l'hiver 2019, etc.).

Par ailleurs, voici quelques exemples de réalisation de la déléguée à l'énergie depuis son début d'activité (20%) à la commune, soit :

- **Justificatifs énergétiques** : Mise en place d'une collaboration avec le CREM avec refacturation au maître d'ouvrage
- **Suivi Cité de l'énergie** : séances annuelles avec la conseillère Cité de l'énergie
- **Ré-audit Cité de l'énergie** : préparation du ré-audit (résultat = +7% de points par rapport à 2014)
- **Délégation Energie** : PV et préparation des séances
- **Potentiel solaire** : suivi pour l'étude du potentiel des toitures communales
- **Enercoach** : suivi des consommations des bâtiments communaux avec mise à jour chaque année
- **Optimisation des bâtiments** : suivi du plan d'action et des mandats en partenariat avec le ST
- **Liens avec Romande Energie** : marquage de l'électricité, contrats de fourniture, « contracting » énergétique, bornes pour véhicules électriques, etc.
- Suivi du projet de **centrale solaire à sous l'église**
- **Suivi des indicateurs** : mise à jour annuel du tableau des indicateurs énergie demandée par la conseillère cité de l'énergie
- **Crèche** : Collaboration avec la responsable des activités liées au développement durable avec mise en place notamment du projet Adèle et Barnabé au printemps 2018
- **Communication** : articles pour le journal communal, mise à jour du site web

Page 10 du fascicule des comptes voire la 3^{ème} ligne qui parle d'une baisse entre 2014 et 2017 à notre avis pas réactualisé ?

C'est correct. La baisse s'est poursuivie puisque l'endettement net se fixe à Fr. 1'734.- / par habitant à fin 2018 contre Fr. 3'292.- à fin 2017, soit un désendettement de Fr.1'558.- /par habitant. Cette dette par habitant est considérée comme un endettement faible selon les normes cantonales en la matière.

Fonctionnement :

011.317.00 Frais réception, manifestation, décès rien en 2017 de quoi s'agit-il ?

Il s'agit des coûts facturés pour la sortie du Conseil Général.

012.300.00 Autorités commissions en 2016 = Fr.216/m 2017 Fr.224/m et 2018 Fr.230/m pourquoi cette augmentation continue ?

Les rémunérations du Conseil municipal sont connues et sont fixes. Par contre, les participations aux différentes séances peuvent différer d'une année à l'autre, en fonction des dossiers à traiter.

020.301.00 Personnel des contributions : dans budget Fr.220/m, dans les comptes 2017= Fr.216/m et dans les comptes 2018 Fr.260/m

Au montant 2018, il faut déduire les remboursements APG (compte 020.436.70) concernant la maternité d'une collaboratrice du secteur des contributions. La légère augmentation dans ce poste provient d'une nouvelle répartition interne durant cette période chargée pour le secteur des contributions.

Selon le commentaire du rapport de l'organe de révision, il n'a pas été concluant de faire appel à une société de recouvrement car les résultats ont été médiocres. A-t-il été envisagé de faire appel à une autre société de recouvrement ?

Nous travaillons déjà avec un deuxième prestataire. Nous collaborons en effet avec les sociétés Creditreform et Deltareal, deux sociétés spécialisées en matière de recouvrement. Le Conseil municipal est d'avis que les résultats qui sont jugés médiocres sont le reflet du bon travail de l'administration en termes de gestion des débiteurs et de recouvrement.

029.301.00 Personnel de bureau compte 2018 Fr.998/m budget Fr.1'145 et compte 2017 Fr.1'081/m

La baisse constatée vient essentiellement de la répartition des charges salariales du personnel de l'administration sur les services publics (routes, eaux, Step, déchets). Cette répartition est effectuée sur la base des heures notées pour chaque tâche. De plus, l'année 2018 a vu le versement d'une participation aux excédents d'une assurance de personnes pour un montant de Fr. 140'668.10.

029.317.00 Frais réception compte Fr.65/m en 2017 et 2018 Fr.75/m pourquoi cette augmentation ?

Il s'agit des manifestations annuelles de l'année. Le budget prévoyait Fr. 72'000.- L'apéritif offert, de manière obligatoire, par la commune aux députés pour l'élection du 2^{ème} vice-président du Grand-Conseil (pour Fr. 4'006.75) n'était pas connu au moment de l'élaboration du budget

029.366.30 Chèque famille pouvez-vous nous détaillé le pourcentage utilisé pour l'école et pour les loisirs

Sur les 3174 chèques émis, 1191 (37.5%) concernent la rentrée scolaire, 1191 (37.5%) concernent le sport ou la culture et 792 (25%) concernent la petite enfance.

Au niveau des chèques utilisés, voici la statistique pour l'édition 2017/2018

Nombre de Type de chèque	Utilisés	Chèques émis			Nbre enfants	
		en %	juin.17	sept.17		Total chèques émis
PETIT ENFANT	674	78.37%	394 x 2	36 x 2	860	430
RENTREE SCOLAIRE	1070	89.32%	1185	13	1198	
SPORT OU CULTURE	633	52.84%	1185	13	1198	1198
Total général	2377	73.00%	3158	98	3256	1628

090.312.47 Les Neyres appartement ancienne classe Fr.2'558.65 en 2018 rien en 2017 pourquoi ?

En 2017, l'école était encore en activité et plus en 2018. C'est pourquoi en 2017 les coûts figuraient sous le compte 200.312.47 Ecole des Neyres.

102.301.00 Personnel administratif + Fr.7/m pourquoi ?

A fin 2017, le préposé a pris sa retraite. Afin d'assurer la transition, ses heures et vacances restantes ont été payées.

113.437.00 Amendes littering Fr.37'025.35 est-ce dû à la taxe au sac ?

Il s'agit des amendes facturées pour les déchets sauvages, pour des mises à ban et pour des amendes diverses. Le 90% de ce montant est lié à l'entrée en vigueur du nouveau règlement des déchets.

122.330.12 Pertes sur émoluments tutelle générale forte augmentation pourquoi?

La plupart des dossiers ont été repris par le curateur officiel de la commune. La loi prévoit qu'en cas d'indigence d'une personne sous curatelle, la commune de domicile de la personne concernée doit prendre à sa charge les coûts du mandat.

160.480.00 Prélèvement abri Corbier remise en état ou remise au norme ?

Il s'agit du prélèvement sur un financement spécifique pour la remise en état de l'abri du Corbier (réparation de la ventilation).

200.314.46 Ecole d'Illarsaz réfection des WC Fr.41/m au budget et Fr.55/m dans les comptes pourquoi ce dépassement ?

Des travaux plus importants ont été nécessaires notamment pour :

- Le remplacement des fenêtres extérieures
- La réfection des sanitaires avec reprise dans le vide sanitaire et du chauffage
- La peinture du couloir suite au changement du sens d'ouverture des portes

211.301.00 Personnel CO activités particulières baisse de 4,5/m par rapport au budget ?

Il s'agit de la rémunération des heures de médiation et d'études surveillées. Les études surveillées ont débuté en août 2018, donc pas de somme dépensée sur l'année scolaire 17-18

239.318.00 Cours d'appui pour apprentis on passe de Fr.20/ à Fr.36/m pourquoi ?

Les demandes d'appui par les apprentis fluctuent selon les années. La commission de formation professionnelle étudie chaque demande en fonction de critères définis (notes inférieures à 4, moyenne générale basse, motivation, ...) et n'octroie pas systématiquement les cours d'appui. La procédure n'ayant pas été modifiée, force est de constater que la demande a été supérieure en 2018. Un pointage va être réalisé en juin 2019 afin d'évaluer l'évolution et prendre d'éventuelles mesures correctives pour maîtriser le budget (nombre max d'heures d'appui octroyées par exemple).

300.301.00 Bibliothécaire baisse de Fr.172/m (compte 2017) à 148/m pourquoi ?

Il a fallu fonctionner avec une personne en moins pendant quelques mois, suite au départ d'une collaboratrice. Une solution à l'interne a finalement été trouvée.

309.365.20 Œuvres utilité publique et cotisation de quoi s'agit-il ?

Il s'agit des cotisations et dons effectués pour des sociétés et associations à buts non lucratifs et jugées d'utilité publique. Une procédure de suivi et de contrôle est en place depuis fin 2017.

340.314.541 Stand Châble-Croix assainissement pourquoi par exécutés ?

Une étude complémentaire permettant d'estimer les coûts d'assainissement a dû être menée et a désormais abouti. Actuellement, les discussions sont en cours afin de déterminer la répartition des coûts d'assainissement entre les nombreux partenaires impliqués (Communes partenaires, Armée, différentes sociétés de tir, Canton, Confédération, etc.). Ces discussions aboutiront prochainement et permettront d'inscrire le coût d'assainissement estimé pour Collombey-Muraz au budget 2020.

Piscine réflexion sur la possibilité d'une meilleure utilisation des ressources humaines ?

Le Conseil municipal a entendu la demande de la Commission de gestion et mènera la réflexion dans le cadre du budget 2020.

340.365.10 Les scouts sont-ils désormais intégrés aux sociétés locales au niveau de la subvention ?

La subvention de base est la même que pour les autres sociétés sportives et culturelles. Les montants affectés aux scouts sont, comme auparavant, intégrés aux autres sociétés locales.

351.313.00 Matériel contrat+sanitaires augmentation continue pourquoi ?

Il s'agit d'un nouveau contrat d'entretien avec CWS. Il n'y a pas de prévision d'augmentation de ces montants à court terme.

620.314.00 Entretien du réseau routier augmentation par rapport au budget de Fr.97/m pourquoi ?

La différence s'explique principalement pour les 2 raisons suivantes :

- Les coûts liés au Chemin d'Arbignon (Fr. 54'438.85 - pose de séparatifs) auraient dû être passés en investissement (620.501.00).
- Les coûts liés au curage des grilles de route ont été comptabilisés dans ce compte, alors qu'ils ont été budgétés par erreur dans le compte 710.314.00. Cela sera corrigé dans le cadre du budget 2020 (voir également explications sous 710.314.00).

620.318.06 Enlèvement des déchets de rue (balayeuse) nouveau de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de l'enlèvement des déchets dans la rue par la balayeuse, coûts qui ne peuvent être mis au débit du compte autofinancé des déchets.

690.366.36 Subventions transports public Fr.10/m au budget rien dans les comptes?

Aucune demande répondant aux conditions d'octroi n'est parvenue à l'administration.

700.330.70 Perte s/débiteurs nouveau eau potable + eau usée + déchets ces subdivisions sont nouvelles pourquoi ?

Afin d'avoir une vision encore plus précise des comptes autofinancés, il s'agissait d'intégrer également ces coûts liés à la facturation des taxes.

700.434.07 Consommation facturée comptes 2017 Fr.402/m, budget Fr.375/m et comptes 2018 Fr.338/m moins de consommation ???

Le montant peut dépendre notamment de la date de facturation des consommations. En 2017, la facturation a été effectuée plus tard qu'en 2018 et a donc concerné plus de mois. La facturation plus rapide de 2018 est principalement due au relevé des compteurs informatisé.

710.314.00 Frais d'exploitation du réseau au budget Fr.90/m dans les comptes Fr.34/m nettement moins ?

Le budget prend en compte un montant important estimé pour le curage du réseau de collecte des eaux usées. Les travaux de curage des grilles des routes (factures = 45'766.35), initialement prévus dans ce budget ont été affectés au compte 620.314.00. Il en résulte un dépassement dans le compte 620.314.00 et un montant nettement inférieur dans le compte 710.314.00. Globalement le montant total est respecté. Lors du prochain budget, le coût des curages (grilles et collecteurs sera séparé dans deux comptes (710.434.07 et 620.314.00)

720.318.85 Surveillance des Eco-points de quelle manière est-elle faite ?

Par l'intermédiaire d'un mandat limité donné à une société de surveillance, et par l'ouverture systématique des sacs non conformes.

720.434.720 De quelle manière est réparti le coût du sac (magasin –commune)

Pour le sac de 35 litres :

Prix achat : 1.90

1,57 restitué à la commune par l'intermédiaire d'une rétrocession. La marge du magasin se situe à 7.6 centimes par sac. Le solde est constitué par le coût de revient du sac et la TVA.

750.352.75 Entretien Canal Stockalper pourquoi si élevé budget Fr.48/m comptes Fr.86/m ?

Il s'agit d'un solde de subventionnement d'achat de batardeaux en 2016. A noter que la provision de la subvention cantonale n'a pas été comptabilisée.

750.331.00 Amortissement ordinaire patrimoine admin. Budget Fr.219/ comptes Fr.73/m.

Torrents 62'979 au lieu de 95'000 (travaux sur le Raccot reportés)

Rhône 3, pas de dépense en 2018 (budget 114'500), la provision actuelle est suffisante.

869.352.86 Délégué à l'énergie pourquoi cette augmentation ?

La déléguée à l'énergie est active sur le territoire communal depuis le 1^{er} octobre 2016. La première convention la concernant produisait ses effets du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2018. Le Conseil municipal de Collombey-Muraz a décidé de poursuivre cette collaboration. L'augmentation par rapport au budget est due à la rémunération des mois d'octobre à décembre 2018, non prévue budgétairement. Nous précisons ici que la reconduction de la collaboration s'est faite sur la base d'un nouveau contrat, à durée indéterminée, dont la déléguée à l'énergie bénéficie désormais avec la Ville de Monthey (elle bénéficiait d'une CDD jusqu'en septembre 2018). Dans le cadre du nouveau contrat, la rémunération, ainsi que les charges sociales sont plus élevées. La Commune de Collombey-Muraz assume 1/3 de la rémunération, au prorata du taux travaillé (20%). Le montant forfaitaire annuel pour 2019 a donc passé à Fr. 21'200.

Investissements :

140.503.38 Caserne feu (avec Monthey). La fusion des corps de sapeurs peut-elle être envisagée. Peut-on avoir le tableau comparatif fusion et sans fusion des corps au niveau financier et au niveau qualitatif ?

La fusion des corps de sapeurs-pompiers n'est pas prévue à court terme. Nous ne disposons par conséquent pas d'une telle analyse. Actuellement, il s'agit de construire une caserne de pompier en commun. Cette caserne peut fonctionner aussi bien avec un ou deux corps sans aucun investissement supplémentaire.

210.506.10 Parc informatique pourquoi ce report ?

Pour optimiser les offres, il était prévu des commandes séparées EP et CO. Mais, au final, il s'avère que pour une optimisation des coûts il faut regrouper les commandes. Et nous avons préféré attendre de meilleures offres.

340.503.86 Installations sportives pourquoi report ?

Le projet de piste finlandaise n'a pas pu être réalisé, priorité a dû être donnée à d'autres dossiers. L'appel d'offres a été réalisé. L'adjudication des travaux interviendra en juin (2019). Sera réalisé cette année.

570.623.00 Remboursement prêt de la Charmaie. Il a été pratiqué un amortissement extraordinaire de plus de Fr.9 millions. Est-ce que dès 2019 les amortissements de fr.300/m reprennent ?

Ils sont planifiés à nouveau dès 2019.

620.501. 00 Aménagement de rues places nettement moins que le budget pourquoi ?

Cf 620.314.00

620.501.12 Il était prévu Fr.35/m à Muraz pas exécutés pourquoi ???

Des premières discussions par rapport au centre de Muraz sont intervenues mais il a été décidé, dans un premier temps, de concentrer les réflexions sur les centres de villages d'Illarsaz et des Neyres.

700.501.01 Amélioration sources captages budget Fr.190/m exécutés Fr.65/m pourquoi moins ?

Cela découle d'un décalage dans l'avancement du projet. Il avait été escompté que certains travaux préparatoires (défrichage, etc., ...) pourraient être réalisés en 2018. Finalement il s'avère que le dossier est plus complexe que prévu, tant techniquement qu'administrativement. À ce jour, l'enquête est terminée et le dossier a été envoyé au canton pour approbation. Sous réserve de l'obtention du permis de construire, les travaux devraient débuter en automne 2019.

711.506.72 Nouvelles installations STEP Fr.421/m ce montant a-t-il un rapport avec le montant figurant au budget 2019.

Non. Ce montant correspond aux factures relatives à l'avancement du projet d'agrandissement de notre propre STEP (essentiellement des honoraires d'études).

Le montant de Fr. 200'000.- porté au budget 2019 doit permettre d'engager des études complémentaires, dans le cas où la commune envisage d'adhérer au projet de FuturoStep.

720.501.72 Installations de conteneurs collectifs au budget Fr.380/m exécutés Fr.148/m moins que prévus ou reportés. ?

13 conteneurs autorisés ont pu être installés. L'autorisation de construire délivrée par le canton pour les 17 emplacements supplémentaires est arrivée le 13 décembre 2018.

Aussi les travaux se poursuivent en 2019.

750.561.20 Part. études correction Rhône 3 à combien est estimée la participation à la correction du Rhône.

La provision qui figure dans les comptes fait état d'un montant de Fr. 598'508.-Suite au changement de clé de répartition, la provision de frs 598'508 devrait suffire pour la première tranche répartie sur 6 ans.

790.589.00 Règlement communal des constructions et des zones du budget Fr.200/m comptes Fr.67/m est-ce terminé ?

Non. La procédure de révision se poursuit cette année.

Bilan :

Bilan 1.123.60 Terrain de l'Epine Il y a un montant au débit et au crédit. Le montant au crédit représente-t-il la vente d'une partie du terrain ?

Oui, il s'agit de la revente à Monthey des 2/3 du terrain pour la Caserne du feu.

Nous remettre les documents complémentaires usuels (COG 1, 2,3 etc.)

Ces documents sont fournis dans le cadre du budget. Pas d'autres documents remis lors des comptes.

Collombey-Muraz, le 24.05.2019

Annexes :

Annexe 1 – Rapport sur l'utilisation des téléphones

Annexe 2 – Rapport sur les frais informatiques

Annexe 3 – Rapport sur les frais de conciergerie

Annexe 4 – Conventions de la déléguée à l'énergie